

Département AUBE

MAIRIE de SAINT-MESMIN

Le 28 mai 2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint Mesmin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MASSON Patrice, Maire.

Présents : MM. MASSON P, AUGER V, BRUNET P, CHOISELAT H, COSSARD E, DECAUDAIN P, ESTRADE M, FAIVRE F, FANDART D, Mmes SKRZYNIARZ S, DOREZ I, GUINOT A, MESSIAS Y.

Pouvoirs : M Jean-Michel CLERCY à Patrice MASSON, Matthieu FANTIN à Hubert CHOISELAT

Excusée : Mme Aude GUINOT

Secrétaire : M Séverine SKRZYNIARZ

Ordre du jour :

- 1) Délibération SCOT - PETR**
- 2) Délibération régie du 14 juillet**
- 3) Arrêté régie 14 juillet**

1) Délibération SCOT - PETR

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

DEPARTEMENT
AUBE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MESMIN

Séance ordinaire du 27 mai 2025

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MASSON Patrice, Maire.

Présents : MM. MASSON P., AUGER V, CHOISELAT H, DECAUDAIN Ph, BRUNET P, COSSARD E., ESTRADE M., FAIVRE F., FANDART D, Mmes DOREZ I, MESSIAS Y. et SKRZYNIARZ S.

Pouvoirs : Mr FANTIN Matthieu à Hubert CHOISELAT,
Mr CLERCY Jean-Michel à Patrice MASSON

Excusée : Mme Aude GUINOT

Secrétaire : Mme Séverine SKRZYNIARZ

Date de la convocation
21/05/2025

Date d'affichage
28/05/2025

N° 25 - 19

Objet :
- Arrêt du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Seine en Plaine

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Il intègre les orientations stratégiques pour le développement économique, social, environnemental et urbain du territoire. Il assure la coordination des politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de transport, d'environnement.

Le SCOT Seine en Plaine Champenoise est composé de 4 intercommunalités : la Communauté de Communes du Nogentais (CCN), la Communauté de Communes des Portes de Romilly (CCPRS), la Communauté de Communes Seine et Aube (CCSA) et la Communauté de Communes de l'Orvin et l'Ardusson (CCOA). Le SCOT est constitué de documents obligatoires à savoir : le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et leurs annexes. Il a été arrêté par le comité syndical du PETR Seine en Plaine Champenoise le 12 mars 2025 (délibération 2025/C02/07).

En application de l'article L143.20 du Code de l'Urbanisme, chaque Collectivité constituant ce SCOT doit émettre un avis.

Le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• Emet un avis favorable à l'arrêt du SCOT Seine en Plaine Champenoise.

• Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombres de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Votes « Pour »	Votes « contre »	Abstention
15	14	14	0	0

2) Délibération régie du 14 juillet

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MESMIN

Séance ordinaire du 27 mai 2025

REPUBLICAINE Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L' an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MASSON Patrice, Maire.

Présents : MM. MASSON P, Mme SKRZYNIARZ S, AUGER V, DECAUDAIN Ph, BRUNET P, CHOISELAT H, COSSARD E., ESTRADE M., FAIVRE F., FANDART D, Mmes DOREZ I, MESSIAS Y.

Pouvoirs : Mr FANTIN Matthieu à Hubert CHOISELAT,
Mr CLERCY Jean-Michel à Patrice MASSON

Excusée : Mme Aude GUINOT

Secrétaire : Mme Séverine SKRZYNIARZ

Date de la convocation
20 mai 2025

Date d'affichage
21 mai 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de créer une régie de recettes.

Pour permettre l'encaissement des chèques et du numéraire des repas des manifestations des 13 et 14 juillet il est nécessaire d'instituer une régie spécifique appelée « 14 juillet ».

n° 25-20

Objet :
Création d'une régie de recettes pour les manifestations des 13 et 14 juillet

Le montant des repas est ainsi fixé à 10.00 € pour les habitants adultes de Saint Mesmin, 15.00 € pour les adultes extérieurs à la commune. 5.00 € pour les enfants de moins de 12 ans (commune et extérieur).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'instituer la mise en place d'une régie de recettes spécifique dénommée « 14 juillet » afin de prendre en compte le paiement des repas.

AUTORISE le Maire à prendre l'arrêté de l'acte constitutif de cette régie de recettes avec l'ensemble des documents administratifs liés à cette création de régie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Patrice MASSON

Nombres de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Votes « Pour »	Votes « contre »	Abstention
15	14	14	0	0

3) Arrêté régie 14 juillet

Arrêté n° 25-21

Arrêté portant nomination d'un régisseur et d'un régisseur-adjoint (régie de recettes)

Le Maire de SAINT-MESMIN,

Vu la délibération n ° 25-20 en date du 27 mai 2025 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des chèques et numéraire des repas des manifestations des 13 et 14 juillet ;

Vu l'arrêté n° 18 – 08 de constitution d'une régie de recettes ;

Considérant la nécessité d'encaisser le produit des repas des manifestations des 13 et 14 juillet,

Vu la candidature de Madame Gabrielle APTEL ;

Vu l'avis favorable de M. le receveur municipal, comptable du Trésor Public à Nogent sur Seine (Aube) ;

ARRETE :

Article 1. A compter du 1er juillet 2025, Madame Gabrielle APTEL, Adjoint Administratif, est nommée régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la commune avec mission de recouvrer exclusivement les recettes énumérées dans la délibération créant la régie de recettes.

Article 2. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Madame Gabrielle APTEL sera remplacée par Madame DOREZ Isabelle,

Article 3. En raison de la modicité du montant de l'encaisse, le régisseur sera dispensé de cautionnement.

Article 4. Madame Gabrielle APTEL ne percevra aucune indemnité de responsabilité.

Article 5. Madame Gabrielle APTEL et Madame Isabelle DOREZ sont, conformément à la réglementation en vigueur, pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçues ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

Madame Gabrielle APTEL et Madame Isabelle DOREZ ne devront pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans la délibération constitutive sous peine de s'exposer aux poursuites pénales et disciplinaires prévues en matière de comptabilité de fait.

Article 6. Madame Gabrielle APTEL et Madame Isabelle DOREZ devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds, et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 7. Madame Gabrielle APTEL et Madame Isabelle DOREZ appliqueront chacun en ce qui les concerne, les dispositions du présent arrêté.

Article 8. Madame Gabrielle APTEL et Madame Isabelle DOREZ sont tenues d'appliquer, les dispositions de l'instruction interministérielle de janvier 1975.

Article 9. Copie du présent arrêté sera adressée à M. le trésorier de Nogent sur Seine.

Fait à SAINT-MESMIN, le 27 mai 2025

Le Maire

Visa de Mme Gabrielle APTEL,
Régisseur

Visa de Mme Isabelle DOREZ,
Régisseur-adjoint

Mr Patrice MASSON

Nombres de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Votes « Pour »	Votes « contre »	Abstention
15	14	14	0	0

MASSON Patrice

SKRYNIARZ Séverine

AUGER Vivian

DECAUDAIN Philippe

BRUNET Pascal

CHOISELAT Hubert

CLERCY Jean-Michel

COSSARD Emmanuel

DOREZ Isabelle

ESTRADE Marcel

FAIVRE François

FANDART David

FANTIN Matthieu

GUINOT Aude

MESSIAS Yannick